

Revue annuelle et commentée de jurisprudence et d'actualité en droit de la copropriété

Vendredi 15 mars 2019
de 9h15 à 17h45

eurojuris.fr

Animé par :

Jean-Marc LE MASSON

Avocat au Barreau de Nantes,
Spécialiste en droit immobilier
Docteur en droit
Maître de conférences
Directeur du Master II Droit des
opérations immobilières de la
faculté de droit de Nantes, et du
centre de recherche en droit
immobilier du conservatoire
national des arts et métiers
Professeur à l'ICH
Ancien Président de la CNEC

Organisé par :

Ludovic GAUVIN

Responsable de la Commission de Droit
Immobilier
Avocat au Barreau d'Angers
Cabinet ANTARIUS Avocats

Horaires :

De 9h15 à 17h45
Soit 7 heures de formation

Lieu :

PARIS (lieu exact à définir)

Compétences, spécialités

Droit immobilier
Droit de la construction
Copropriété

Public visé

Avocats, juristes, huissiers,
notaires, experts en immobilier,
/construction, syndics, agents
immobiliers

Prise en charge de la formation :

Eurojuris est organisme de formation
certifié DATADOCK. Cette formation
peut donc être prise en charge par les
organismes financeurs. Numéro de
déclaration d'existence d'EUROJURIS
France : 11 75 375 0575

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23



Programme du séminaire

Objectifs de la formation : Passage en revue des dernières actualités législatives et jurisprudentielles en droit de la copropriété.

- I- Immeuble soumis au statut de la copropriété
Immeuble impérativement soumis au statut
Immeuble facultativement soumis au statut
- II- Division de l'immeuble en copropriété
Eléments constitutifs de la division
Etat descriptif de division
- III- Règlement de copropriété
Etablissement du règlement
Contenu du règlement
Mise en conformité du règlement
- IV- L'assemblée générale
Tenue de l'assemblée générale
Contestation des décisions
- V- Le syndic
Obligations nouvelles du Syndic
Responsabilité du Syndic
- VI- Les charges de copropriété
Répartition des charges
Modification des charges
Recouvrement des charges

Inscription

Le financement de ce séminaire peut être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 www.fifpl.fr. N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Partenaire du droit non – membre (Notaires, Huissiers de justice, Magistrats) : 588 € TTC, soit 490 € H.T.

Nom : Prénom :
Cabinet - Société:

Conditions : Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS FRANCE. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire sont acceptées.

Demande de documentation

- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :
Cabinet - Société:

Conditions : Aucune documentation ne sera envoyée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France.